



CIRCULAIRE 057-25
Le 12 mai 2025

AUCUN RAJUSTEMENT DE CONTRAT
MAG Silver Corp. (MAG)
Dividende lié aux flux de trésorerie

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les administrateurs de MAG Silver Corp. (la « société ») ont annoncé le 8 mai 2025, leurs intentions de verser un dividende lié aux flux de trésorerie en espèces de 0,18\$ US par action à ses actionnaires. Ce dividende sera versé le 28 mai 2025 aux détenteurs d'actions inscrits au registre de la société à la fermeture du marché le 19 mai 2025. La date ex-dividende est le 19 mai 2025.

La déclaration du dividende lié aux flux de trésorerie est conforme à la politique en matière de dividendes de MAG Silver Corp.

Conformément à la règle A-902 de la CDCC :

« En règle générale, les dividendes ou distributions en espèces (quelle que soit leur taille) déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent que la Société considère avoir été déclarés conformément à une politique ou à une pratique de paiement de dividendes ou distributions trimestrielles ou sur une autre base régulière, de même qu'une reprise de paiement de dividendes ou distributions, seront réputés être des « dividendes ou distributions ordinaires en espèces » au sens du paragraphe A-902 (3). »

Le comité responsable du rajustement a déterminé que le dividende lié aux flux de trésorerie annoncé par MAG Silver Corp. le 8 mai 2025 sera considéré comme un « dividende ordinaire ». Aucun rajustement ne sera réalisé.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Patrick Desjardins
Directeur - Opérations de Marchés Dérivés